

Augmen-
tation de
la dette.

201. Trois fois depuis la confédération, il y a eu une diminution dans la dette brute, savoir, en 1890, 1883 et 1871, et une diminution dans la dette nette seulement en 1882 et 1871. L'augmentation de la dette brute depuis la confédération a été de \$196,853,179, et celle de la dette nette de \$162,080,389, soit une augmentation moyenne annuelle de \$6,753,349. Il y a eu une diminution de \$3,511,116 dans l'actif comparé avec 1890.

Propor-
tion du
revenu à
la dette.

202. En 1868, la dette équivalait à cinq années et demi de revenu; et en 1891, il aurait fallu plus de 6 années et onze mois et un peu plus de revenu pour payer entièrement la dette. On verra donc qu'elle a augmenté dans une proportion quelque peu plus forte que le revenu, la proportion de l'augmentation étant de 214 pour 100 et 182 pour 100, respectivement.

Causes de
la dette.

203. Les principales causes qui ont amené cette forte augmentation de la dette sont les suivantes, savoir: la prise à sa charge par la Puissance des dettes des provinces lors de leur entrée dans la confédération, la construction du chemin de fer Intercolonial, du chemin de fer du Pacifique Canadien et d'une quantité de travaux publics, l'élargissement et l'amélioration des canaux, hâvres et rivières, l'acquisition et l'administration des Territoires du Nord-Ouest.

Prise en
charge des
dettes pro-
vinciales.

204. Les dettes réunies des quatre provinces dont la Puissance a pris la charge au moment de la confédération était de \$77,500,000. En 1869, une allocation subséquente de \$1,186,756 fut faite à la Nouvelle-Ecosse, et, depuis cette date, des dettes provinciales additionnelles pour un montant de \$30,743,392 ont été mises sous la responsabilité de la Puissance, formant en tout une somme de \$109,430,148, représentant les dettes des provinces, et laissant donc une somme de \$128,378,882 comme dette nette et réelle créée par le gouvernement de la Puissance depuis la confédération. On doit se rappeler que l'allocation de ces dettes aux provinces eut lieu conformément à des arrangements faits en ce temps, et que quoique la dette publique ait été augmentée par ce fait, elle n'a cependant pas créé un nouveau passif, parce que si ces dettes n'avaient pas été prises en charge par la Puissance, elles seraient encore dues par les provinces; cette prise en charge des dettes provinciales n'est donc qu'un simple transport de passif, et les charges de la population n'ont pas été augmentées; elles ont au contraire été légèrement diminuées depuis que le gouvernement a pu changer les obligations des provinces portant un haut intérêt contre ses propres obligations à un taux moins élevé.

Particu-
larités des
dettes pro-
vinciales.

205. Le détail des dettes provinciales dont la Puissance a assumé la responsabilité lors de la confédération se trouve ci-après:—

Canada.....	\$ 62,500,000
Nouvelle-Ecosse.....	8,000,000
Nouveau-Brunswick.....	7,000,000
	<hr/>
	\$ 77,500,000